

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le , s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Daniel TANNER à Brigitte PIGEYRE, Pascal GUEFFIER à Henri HOURIEZ, Thierry VACHON à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE, Christophe LIAUD à Luis MUNOZ

Absent : Armand AVEDIAN.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Virginie Sudre a été désigné(e).

**DELIB 2018.11.05.5**

**OBJET : Rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire Les Moines : avenant n° 1 conclu avec l'entreprise GARCON ETANCHEITE titulaire du lot 4**

Madame Nicole MAUCLAIR, conseillère déléguée à la commande publique, rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération n° 2018.05.14.12 du 14 mai 2018, un marché de travaux dans le cadre de la rénovation thermique et mise en accessibilité du groupe scolaire Les Moines, a été attribué pour un montant initial s'élevant à 54 900 € HT, à l'entreprise GARCON ETANCHEITE pour le lot 4 (Etanchéité).

Au regard de l'avancement des travaux, il s'est avéré nécessaire de réaliser les travaux suivants :

- Travaux d'abergements sur toiture terrasse pour un montant de 547,64 € HT. Ces travaux nécessitent la fourniture, façon et pose d'habillages en inox ainsi que la fourniture et pose de crosse en aluminium pour habillage des traversées de câbles de l'étanchéité ;
- Travaux de curage d'une descente d'eaux pluviales sur le préau maternelle pour un montant de 990 € HT.

Le montant total de l'avenant n° 1 au contrat est fixé à 1 537,64 € HT soit 1 845,17 € TTC.

Le montant du contrat est donc porté à 56 437,64 € HT soit 67 725,17 € TTC.

La plus-value s'élève à 2.80 % du contrat initial.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE l'avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 4, dont le titulaire est l'entreprise GARCON ETANCHEITE.**
- **AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 05/11/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 8 novembre 2018 08/11/2018

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20181105-Imc14442-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.